



# TOURNOI FER-O / OPTIMISTE - 2018

\*\*\* (41<sup>ème</sup> ÉDITION) \*\*\*

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX & PARTICULIERS

### RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

*Les règlements de HOCKEY QUÉBEC (Règl. administratifs) et de HOCKEY CANADA (Règles de jeu) en vigueur*

### RÈGLEMENTS PARTICULIERS

#### 1. Accueil et accréditation

**POUR TOUTES LES ÉQUIPES DE L'EXTÉRIEUR QUI N'AURONT PAS ÉTÉ RENCONTRÉES PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR, LES POCHETTES AURONT ÉTÉ TRANSMISES PAR LA POSTE AVANT LE 20 JANVIER 2018 (PERSONNE CONTACT POUR LE COMITÉ DU TOURNOI = ÉTIENNE LANOUCETTE AU 418-965-2648)**

#### 2. Entreposage de l'équipement

Immédiatement après votre arrivée, l'équipe QUI NOUS A SIGNIFIÉ VOULOIR UTILISER CE SERVICE, devra se rendre à l'Aréna Conrad-Parent ou l'Aréna Guy-Carbonneau pour y remettre son équipement dans l'espace prévu à cette fin ;

Chaque équipe devra être au complet et accompagnée de son responsable avant de se présenter à la salle d'équipement. Il est **conseillé** que chaque sac d'équipement soit identifié au nom de l'équipe ;

#### 3. Régistration

Le gérant ou responsable de l'équipe devra se présenter au registrariat (Salle de Presse de l'Aréna Conrad-Parent) avec son cartable de vérification **au moins 90 minutes avant sa première partie** ;

#### 4. Transport local

Le transport des joueurs des équipes de l'extérieur n'existe plus étant donné le peu de volume des dernières années et dû au fait que les joueurs ne profitent plus des services d'hébergement dans les familles ;

#### 5. Drogue et boisson

Aucune boisson alcoolique, aucune drogue ne seront tolérées durant le tournoi. Un manquement à ce règlement amènera la disqualification du joueur et même de l'équipe, s'il y a lieu ;

#### 6. Articles promotionnels

Aucune vente d'articles promotionnels, autres que ceux du Tournoi Fer-o / Optimiste, ne sera tolérée dans les arénas, et ce, pendant toute la durée du tournoi ;

## RÈGLEMENTS PARTICULIERS (suite)

### 7. Sécurité & premiers soins

Le préposé à la sécurité de chacune des équipes se réserve le droit de déterminer les besoins en ambulanciers sur la glace ;

### 8. Horaire

Les équipes devront se présenter à l'aréna **au moins 60 minutes avant le début de leur partie** cédulée afin d'éviter de prendre du retard dans le tournoi. **IL EST DONC POSSIBLE QU'IL SOIT DEMANDÉ AUX ÉQUIPES DE COMMENCER LEUR PARTIE DIX (10) MINUTES AVANT L'HEURE CÉDULÉE.** Le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire des parties, advenant une situation incontrôlable ;

### 9. Signature des joueurs

Avant chaque partie du tournoi, chacun des joueurs de chaque équipe **(sauf pour la catégorie Novice)**, devra signer la feuille désignée à cette fin **(Réf. HOCKEY QUÉBEC, règlement 10.6.6., page 113)** ;

### 10. Écarts de but

**Si un écart de sept (7) buts sépare les deux (2) équipes après la deuxième période, le temps ne sera plus chronométré, et ce, même si l'écart est ramené à moins de sept (7) buts, et ce, jusqu'à la fin de la partie. S'applique à toutes les catégories sauf les parties qui comptent pour les Ligues de SLSJ-CN;**

**Si un écart de douze (12) buts sépare les deux (2) équipes après la deuxième période, et avec l'accord des deux (2) équipes, l'officiel en charge mettra fin à la partie. S'applique à toutes les catégories;**

### 11. Couleur des gilets

Si la couleur des gilets des équipes n'est pas contrastante, l'**équipe locale** sur la feuille de pointage changera de gilets ou portera, à défaut, les gilets fournis par l'organisation ;

### 12. Réfection de la glace

La glace sera refaite **après la 2<sup>ème</sup> période de chaque partie, et ce, pour toutes catégories et classes ;**

### 13. Supplémentaire

**Assujettie aux règlements 10.7.1., 10.7.2. et 10.7.3., des pages 113 et 114 du livre de règlements administratifs de HOCKEY QUÉBEC;**

### 14. Départage d'égalité

**Assujetti au règlement 10.8 de la page 115 du livre de règlements administratifs de HOCKEY QUÉBEC;**

### 15. Programme Franc-Jeu

Ce programme est appliqué lors de toutes les parties disputées dans le tournoi ;

### 16. Visiteur / Local

Les équipes « visiteur » et « local » sont déterminées selon la cédule du tournoi ;

## RÈGLEMENTS PARTICULIERS (suite)

### 17. Arbitrage des parties

Tel que le stipule le règlement 10.3.3., page 107 des règlements administratifs de HOCKEY QUÉBEC ;

### 18. Durée des punitions

Les punitions mineures sont d'une durée de deux (2) minutes, peu importe si le temps est chronométré ou non ;

### 19. Temps d'arrêt

Chaque équipe a droit à un temps d'arrêt de trente (30) secondes par partie, et ce, seulement quand le jeu est à temps chronométré ;

### 20. Durée des parties

**CATÉGORIES ET CLASSES SIMPLE-LETTRE: Deux (2) périodes de dix (10) minutes à temps arrêté et une (1) période de douze (12) minutes à temps arrêté.**

**CATÉGORIES ET CLASSE DOUBLE-LETTRE: Trois (3) périodes de douze (12) minutes à temps arrêté.**

### 21. Formule d'élimination

**NOVICE A & B, ATOME B, PEEWEE A & B, BANTAM A: Formule utilisée dans les Championnats Provinciaux de Hockey Mineur (Coupe Dodge) avec des quart-de-finales, semi-finales et finale.**

**ATOME A & MIDGET A: Tournoi Rotation (Round-robin) avec semi-finale opposant la 3<sup>ième</sup> position et la 2<sup>ième</sup> position. Le gagnant de cette semi-finale affronte la 1<sup>ère</sup> position.**

**ATOME BB, PEEWEE BB, BANTAM BB: Tournoi Rotation (Round-robin) avec finale opposant la 2<sup>ième</sup> position et la 1<sup>ère</sup> position. ATTENTION, DANS CHACUNE DES CATÉGORIES « BB », IL Y A DES PARTIES QUI NE COMPTENT QUE POUR LA LIGUE**

### 22. Parties à l'extérieur

Dans la catégorie Novice A, une partie est cédulée au « Stade Holliday » le vendredi à 12h00. Cette partie compte pour le tournoi. Si la température ne permet pas de jouer cette partie à l'extérieur, elle sera déplacée à l'Aréna Mario-Vollant de Maliotenam. Les équipes en cause seront avisées au plus à 09h00 le vendredi matin.

### 23. Période de réchauffement

Une période de réchauffement d'une durée de trois (3) minutes est prévue avant la partie. Cette période débute au moment où la première des deux (2) équipes fait son apparition sur la patinoire.

### 24. Esprit sportif - Poignée de main

**La poignée de main entre les joueurs des deux (2) équipes est obligatoire. Seul l'arbitre en charge de la partie peut décider de passer outre au règlement. Cette poignée de main se donne avant la partie pour toutes les catégories et classes.**

*Normand Côté*

Vice-Président Hockey

Préparé le 15 janvier 2018



**TOURNOI FER-O / OPTIMISTE - 2018**  
**\*\*\* (41<sup>ème</sup> ÉDITION) \*\*\***  
**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX & PARTICULIERS**

**RÈGLEMENTS PARTICULIERS**  
***MODIFICATIONS & PRÉCISIONS***

**Esprit sportif - Poignée de main**

La poignée de main entre les joueurs des deux (2) équipes est obligatoire. Seul l'arbitre en charge de la partie peut décider de passer outre au règlement. Cette poignée de main se donne avant la partie pour toutes les catégories et classes.

**Joueur du match**

Tout comme l'an dernier (40<sup>ème</sup> édition - Janvier 2017), ce ne sont pas les marqueurs et/ou les officiels qui vont sélectionner les « joueurs du match » pour chaque équipe lors des 125 parties cédulées.

Nous utilisons une formule qui est populaire dans beaucoup de tournois au Québec. Ce sont les entraîneurs de chacune des équipes qui vont sélectionner le « joueur du match » pour sa formation.

Avant chaque partie, un coupon sera à l'entraîneur-chef de chacune des formations afin qu'il puisse y inscrire sa sélection à la toute fin du match. Lorsque la partie sera terminée, un arbitre va récupérer pour chacune des équipes participantes, le « coupon » identifiant votre sélection et le remettra à l'annonceur-maison.

**Merci de votre collaboration et bon tournoi !**

*Normand Côté*

---

Vice-Président Hockey

Préparé le 15 janvier 2018